



benefices antérieurs sci familiale

Par **nao nina**, le **22/10/2024** à **17:31**

Bonjour,

Dans le cadre d'une sci familiale, ma fille (conflit) souhaite le rachat de ses parts et les bénéfices des années antérieures. Bénéfices qu'elle a déclarés aux impôts mais que je ne lui ai pas versés. Je lui ai juste payé les impôts qui allés avec les bénéfices.

Je suppose qu'elle est dans son droit, mais sur combien d'années peut elle revenir en arriere.

Merci de vos conseils et bonne journée